

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 37

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

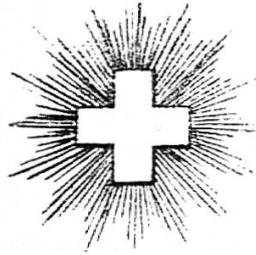
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XXXVII^{me} ANNEE

N^o 37.



LAUSANNE

14 Septembre 1901

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Un nouveau livre sur l'enseignement secondaire. — Pensées. — Chronique scolaire : Jura bernois, Neuchâtel, Valais, Confédération suisse. — Partie pratique : Leçon de choses : l'écreuil. — Simplification de l'enseignement de la syntaxe française.*

UN NOUVEAU LIVRE SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE¹

L'enquête parlementaire à laquelle s'est consciencieusement livré le gouvernement français, et dont les dépositions forment plusieurs gros volumes, se prolonge dans le monde pédagogique. Il n'y a guère de mois qui ne voie éclore un ou plusieurs ouvrages sur cette vieille question, toujours actuelle pourtant, de la réforme du second ordre de l'enseignement public qui, s'il est aussi malade qu'on le dit, ne manque au moins pas de médecins pour le soigner et le guérir. A défaut de solutions définitives, la littérature spéciale de ce temps aura contribué à définir nettement le problème, à remuer une foule d'idées et à préciser le sens dans lequel il convient d'opérer de radicales réformes.

L'« éducation secondaire doit former l'homme, d'abord pour lui-même, puis en vue du milieu social. L'individualité ne se comprend pas plus seule que la société : les deux termes s'impliquent. Quand le milieu social va se modifiant avec une rapidité croissante, l'éducation ne peut pas, dans toutes ses parties, demeurer immuable ! Si donc on voulait traiter de l'enseignement en philosophe et en sociologue, il faudrait montrer comment et dans quelle mesure les conditions de la vie collective, en se modifiant, modifient l'enseignement lui-même. Ce point de vue *dynamique* est un peu trop oublié de nos éducateurs qui s'en tiennent trop exclusivement au point de vue *statique* ».

M. Fouillée pose ainsi résolument la question : sans manquer à sa mission éducatrice, l'enseignement secondaire doit s'assouplir et

¹ A. Fouillée (de l'Institut) : *La Réforme de l'Enseignement secondaire par la Philosophie*. — 1 vol. Colin.

préparer ses élèves à leur rôle futur d'individualités ouvertes et agissantes pour eux-mêmes et pour la nation dont ils auront à diriger les destinées. Il approuve le dernier projet du ministère français qui prévoit, dès la seconde classique, une trifurcation intérieure qui n'exclut pas l'unité fondamentale d'une préparation basée sur les études latino-françaises, mais qui permet au plus grand nombre d'abandonner le grec pour les sciences, ou les langues vivantes.

La première partie de ce très intéressant livre est consacrée au procès des littérateurs et des grammairiens, des historiens et des savants, qui, tour à tour ou tous ensemble, ont prétendu entraîner à leur suite l'enseignement français, après avoir subi l'illusoire fascination des méthodes étrangères si opposées à la clarté philosophique des maîtres tels que Montaigne, Descartes, Pascal et d'autres. Il n'a pas de peine à montrer la stérilité éducatrice, morale, par conséquent, d'études fragmentaires sans vue d'ensemble, perdues dans l'infinité des détails, d'où il est impossible de rien retirer d'autre qu'une surcharge de l'esprit bourré, mais mal nourri. M. Fouillée condamne hardiment les programmes actuels d'histoire : « L'Histoire pure, dit-il, est une navigation sans boussole sur un océan de faits sans loi ».

Quant aux grammairiens, « ils sont encore plus incapables de donner une bonne direction à l'enseignement que les historiens ». Il applaudit au projet ministériel, lorsqu'il dit : « Prohiber, dans les collèges, l'emploi des grammaires d'un intérêt purement scientifique et théorique. N'admettre qu'un précis simple et clair, réduit aux paradigmes et aux règles indispensables ». Et plus loin, « un professeur de grammaire a besoin de savoir fort bien deux choses : la grammaire, sans doute, mais surtout la morale et la psychologie de l'enfant. J'aimerais peut-être même mieux qu'il fit des solécismes en grammaire qu'en morale..... La philosophie seule peut faire de lui un éducateur ».

M. Fouillée n'est pas plus tendre envers les littérateurs ; il leur reproche la même absence d'esprit philosophique, le même enseignement d'érudition pure et sans portée, dépassant le niveau de la jeunesse. « Que demandez-vous aux candidats ? Des noms, des dates, des titres d'ouvrages, des appréciations apprises par cœur. Vous appelez cela de l'éducation ! Vous appelez cela de l'instruction !..... Quels sont maintenant les résultats *intellectuels* de toutes ces études mnémotechniques ? Lisez les rapports de la Faculté des lettres de Paris sur le baccalauréat. Vous y apprendrez que les compositions françaises deviennent de plus en plus des compositions de mémoire sur l'histoire littéraire, qu'elles finissent par atteindre, chez la masse des élèves, un degré d'uniforme médiocrité qui rend presque impossible le classement..... » Un peu plus loin, à la suite d'un examen des œuvres étudiées : « On peut conclure que l'étude de la littérature telle qu'elle est comprise par les

purs lettrés, si elle était poussée à fond, serait une démoralisation de la jeunesse ; heureusement, elle est superficielle, et, au lieu de corrompre le cœur, elle se contente d'hébéter l'intelligence en surchargeant la mémoire ».

C'est maintenant le tour des hommes de sciences. Sans contester — bien au contraire — la nécessité de la connaissance des méthodes scientifiques, M. Fouillée se refuse précisément à les rencontrer dans le personnel enseignant. « Ce qui domine, ici encore, c'est la mémoire de la routine scientifique, le moulin à équations qui marche tout seul, la nomenclature chimique apprise sur le bout du doigt, la classification botanique..... Nos professeurs de sciences sont pour la plupart étrangers à l'esprit philosophique..... Si les lettrés tendent à faire de leurs élèves des hommes de luxe, les purs savants tendent à en faire ce qu'on pourrait appeler des hommes de peine. »

On ne saurait nier qu'ainsi apprises les sciences perdent toute valeur éducative. Seules, les méthodes scientifiques apprennent à découvrir la vérité et tirent de là leur grandeur morale. Malheureusement, il est difficile de les exposer à des enfants et le mieux serait ici de simplifier les programmes en les déchargeant d'une bonne moitié des matières sans portée générale qui les encombrant ; on a déjà supprimé la géologie, on ferait sagement d'en agir de même avec de notables portions de la zoologie, de la botanique et de la chimie. On peut être assuré que le peu qui resterait ne laisserait pas chez les élèves des traces moins fugitives et qu'il serait sans doute mieux assimilés surtout s'il était choisi parmi les sujets dominants de ces sciences, les seuls qui ouvrent des horizons.

La critique de l'enseignement secondaire, selon M. Fouillée, réside tout entière dans son manque d'idéal philosophique. Au lieu d'être une *culture*, il devient un *savoir*, et quel savoir ! — tout cela parce qu'il a été « l'œuvre d'une foule de spécialistes ramassés de tous côtés..... il est la substitution de la mémoire et de la passivité à l'effort personnel et à l'exercice actif. On apprend en faisant, dit Aristote. C'est ce qu'oublie tous les éducateurs ou plutôt instructeurs *nouveau style*. Ils croient façonner des littérateurs en leur apprenant l'histoire de la littérature ; en réalité, il n'y a qu'un moyen de devenir littérateur, c'est de *faire* soi-même de la littérature. Une petite narration que l'enfant compose vaut mieux pour lui que toute l'histoire des Chansons de gestes..... Dans le domaine des sciences, le savoir est sans doute nécessaire, mais à la condition qu'il n'étouffe pas les facultés actives et spontanées, seules créatrices... Le moindre exercice actif, ici encore, serait supérieur à tout cet emmagasinage. »

Le vrai critérium doit être le suivant : « Ne faites apprendre aux élèves que ce qu'ils ont besoin de *retenir*, ou ce dont ils *retiendront au moins une impression morale*. Tout le reste est nuisible, individuellement et socialement.

La conclusion du livre que nous analysons ressort à l'évidence des extraits qui précèdent. L'enseignement secondaire manque d'un principe directeur. Placé entre l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire, il tend ici à copier le premier, là à amplifier simplement le second, manquant sa voie dans un cas comme dans l'autre. Il doit essentiellement fournir « des hommes et des idées », travailler, comme le voulait Pascal, à bien penser, en unissant la théorie à la pratique dans une mesure suffisante, puisque, selon Royer-Collard, ceux qui prétendent se passer de la théorie avouent par cela même qu'ils agissent sans savoir ce qu'ils font et parlent sans savoir ce qu'ils disent.

M. Fouillée est convaincu que, seule, la philosophie est capable de donner au personnel enseignant cette direction tout intérieure et spontanée : « A tous vos professeurs, aussi bien de sciences que de grammaire, de littérature, d'histoire, imposez de fortes études philosophiques. Ils apprendront auprès des Descartes, des Leibnitz, des Kant et des Auguste Comte que les seules sciences fondamentales et éducatrices, celles qui donnent la clé de tout, ce sont les mathématiques et la physique, et que le reste doit être abandonné aux besoins et aux vocations individuels..... La seule discipline est la philosophie. »

Nous bornerons là cette analyse du substantiel ouvrage du philosophe parisien ; il renferme bien d'autres aperçus non moins suggestifs, et, chose rare dans les débats actuels, tout en affirmant la supériorité d'un enseignement classique rationnel, il n'est pas trop injuste envers l'enseignement moderne ou « industriel », auquel il reproche surtout sa tendance à se modeler sur son aîné. Nous ne serions même pas loin de penser qu'avec une base professionnelle plus psychologique et un couronnement d'instruction philosophique dans les dernières années, au gymnase, l'enseignement moderne puisse revendiquer l'égalité des sanctions. C'est donc avec plaisir que nous constatons, au Gymnase scientifique de Lausanne, l'introduction d'un cours de philosophie et celle de cours facultatifs à option. Il y a là un progrès évident, pourvu qu'on sache s'en tenir aux éléments vraiment essentiels, côtoyant le savoir pour aboutir à la véritable culture. Il reste encore chez nous à résoudre la question de la préparation professionnelle ; elle aura sûrement son heure et l'on fera bien alors de reprendre, en vue de leur application pratique, quelques-unes des conclusions du livre de M. Fouillée.

E. MARREL.

La patrie. — L'homme est le plus terrible des animaux lorsqu'il vit sans justice et sans loi.

ARISTOTE.

Il n'y a point d'honnêteté réelle sans patriotisme.

PAUL BOURDE.

L'Etat est comme les individus : son premier devoir est de payer ses dettes.

JULES SIMON.

Frauder, c'est faire payer un autre à sa place.

A. FRANCK.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. Ecole normale de Porrentruy. — Dans l'avant-dernier numéro de l'*Educateur*, M. l'inspecteur Gobat, de Delémont, préconise pour la réorganisation des écoles normales du Jura bernois, des conclusions qu'il dit être plus libérales, plus pédagogiques, plus pratiques que les miennes, votées par le Synode d'Ajoie. M. Gobat se contente d'affirmer, sans prouver. De mon côté, j'affirme que mes conclusions sont plus libérales, plus pédagogiques, plus pratiques que celles de M. Gobat. Une affirmation en vaut une autre. En tout cas, j'ai la prétention de ne pas juger la mienne inférieure à celle de M. Gobat. Quand M. Gobat aura fourni ses arguments, j'avancerai les miens.

Plus loin, à propos d'une conclusion demandant que les maîtres de l'Ecole normale soient choisis parmi les meilleurs et les plus capables (en voici le texte exact, tel qu'il a été adopté unanimement par le Synode d'Ajoie : « Les maîtres seront choisis avec le plus grand soin. Ils devront posséder d'une manière tout à fait approfondie toutes les matières qu'ils seront chargés d'enseigner ; ils devront être doués de réelles aptitudes pédagogiques ; leur caractère et leur conduite devront être tels qu'ils exercent sur leurs élèves une salutaire influence intellectuelle et morale. ») — à propos de cette conclusion, dis-je, M. Gobat demande, *me demande, évidemment*, « si elle est justifiée, s'il y a des faits qui autorisent à croire que les autorités ne sont pas toujours inspirées du principe que, dans un concours, c'est le plus capable, le meilleur, qui l'a emporté ». (M. Gobat voulait sans doute dire : « qui *doit* l'emporter »). A cette question, M. Gobat est bien mieux qualifié que moi pour répondre, car, nous le savons tous, il est dans le secret de tous les dieux officiels et pédagogiques, il fait la pluie et le beau temps dans le ciel scolaire du Jura bernois et, d'ailleurs, ses fonctions de membre de la Commission des examens de diplôme et d'inspecteur l'*obligent officiellement* à apprécier les résultats de l'enseignement de l'Ecole normale, par conséquent, à apprécier, jusqu'à un assez haut degré, la valeur des maîtres de cet établissement. Que M. Gobat, qui est si parfaitement qualifié, veuille donc bien répondre à M. Gobat ! Qu'il parle, lui, s'il a quelque chose à dire ! Qu'il se compromette, s'il y a lieu de se compromettre ! Il ne risque pas grand'chose, sa situation est trop haute et trop solidement assise. Je verrai ensuite, moi, chétif, si j'ai aussi quelque chose à dire, et si j'ose le dire.

Mais pourquoi — si, à mon tour, j'ose poser des questions, — pourquoi M. Gobat veut-il voir derrière ma conclusion des faits bien définis, arrivés, particuliers à l'Ecole normale de Porrentruy ? Pourquoi ne pas voir dans cette conclusion un vœu général, un de ces axiomes que, tout évidents qu'ils sont, on aime à se répéter de temps à autre, dans les discussions sérieuses, pour mieux asseoir les idées, pour raffermir la pensée, pour la rappeler aux grands principes conducteurs ?

Ou encore, pourquoi y chercher une attaque contre le corps enseignant de l'Ecole normale et contre les autorités élisantes et surveillantes, et non pas y voir une façon de mieux faire comprendre la haute importance de l'Ecole normale, de bien faire saisir combien grande, difficile et noble est la tâche de ceux qui sont chargés de former les éducateurs du peuple ?

Ou enfin, pourquoi ne pas y voir une assurance contre des errements futurs possibles ? Est-ce que l'humanité en est arrivée à ce point de perfection qu'elle serait infaillible ?

M. Gobat préfère croire que l'Ecole normale et les autorités scolaires sont attaquées. C'est son affaire, et j'aime à croire qu'il n'y met pas de méchanceté, quelque envie de me voir m'engluier. Quoi qu'il en soit, je tiens beaucoup à la conclusion dont il s'agit, j'estime qu'elle est la plus importante de celles que j'ai

présentées, j'estime que le choix du personnel enseignant mérite plus de soin que celui du lieu, du bâtiment, des moyens d'enseignement, des collections; j'estime enfin, avec presque tous les pédagogues, que, à moins de circonstances extraordinaires, le bon maître fait la bonne école, aussi bien la bonne Ecole normale que la bonne école primaire.

Il me paraît aussi que M. Gobat me fait indirectement un reproche de n'avoir pas présenté au Synode d'Ajoie une conclusion concernant le traitement des maîtres de l'Ecole normale. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que j'estime que, actuellement, le traitement des maîtres à l'Ecole normale est assez élevé; c'est parce que j'estime qu'il faut faire la guerre aux gros traitements; c'est parce que les grandes préoccupations contemporaines, et le premier, le plus pressant devoir de l'Etat, à mon avis, ne sont pas d'élever les traitements déjà suffisants de quelques-uns, mais d'assurer le nécessaire à tant de millions d'hommes qui travaillent dur et qui ne l'ont pas, le nécessaire, ni pour eux ni pour leur famille, et qui n'ont pas non plus, eux, la perspective de jouir d'une pension de retraite, grande ou petite, pour leurs vieux jours; c'est parce que j'estime qu'il serait bien temps de faire un peu de socialisme pratique, un peu de justice; c'est enfin parce que j'estime que nous autres, instituteurs, nous devons continuer de montrer au peuple que nous sommes capables de dévouement, non seulement en paroles, mais aussi en pratique.

J. RIAT, maître secondaire.

Nous avons envoyé la lettre ci-dessus à notre correspondant jurassien, qui nous fait parvenir les quelques mots de réplique qu'on trouvera ci-dessous. Le débat est clos. (La Réd.)

— Il y a dans la réponse ci-dessus plus de questions personnelles que d'idées utiles.

M. Riat se trompe quand il donne comme miennes des conclusions que j'ai attribuées au rapport de nos collègues, MM. Mœckli et Bourquin. Il est regrettable que M. Riat paraisse ignorer ce mémoire fortement documenté, résultat des délibérations d'une commission spéciale et qui a eu l'approbation de la majorité à la réunion des instituteurs jurassiens à Delémont.

M. Riat se trompe également quand il croit que, comme membre de la commission du brevet primaire, je suis *obligé officiellement* d'apprécier la valeur des maîtres de l'Ecole normale. Je m'acquiesce de mon mandat, qui est d'examiner, dans quelques branches, les candidats au brevet primaire, ce que je fais aussi bien que possible, en me conformant au règlement sur la matière. M. Riat, qui fait aussi partie d'une commission de l'Etat, doit savoir que les compétences des membres sont nettement définies.

Je n'ai reproché ni directement ni indirectement à M. Riat de n'avoir pas présenté une conclusion concernant le traitement des maîtres de l'Ecole normale. J'ai cité une conclusion du rapport de MM. Mœckli et Bourquin, ainsi que l'opinion d'un maître d'Ecole normale.

Quant aux dieux officiels et pédagogiques du Jura bernois, dont je possède tous les secrets pour faire la pluie et le beau temps dans notre ciel scolaire; quant à me répondre à moi-même et à me compromettre, s'il y a lieu de me compromettre, on me permettra de passer outre.

Ce qu'il faut retenir de la réponse de M. Riat, c'est qu'actuellement les traitements des maîtres de l'Ecole normale sont assez élevés, et que la conclusion qu'il a formulée pour le choix des maîtres n'est inspirée par aucune critique de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. C'est, comme il le dit lui-même, un axiome qu'on aime à se répéter de temps à autre; ce serait plutôt une recette pour l'avenir. C'est ce qu'il importerait d'établir, tout en constatant que, sur ces deux points, traitements et choix des maîtres, M. Riat estime qu'il n'y a pas matière à réorganisation.

H. GOBAT.

NEUCHATEL. — Ecole normale. — La Suisse libérale se prononce pour

une Ecole normale unique établie à Neuchâtel, avec une section à la Chaux-de-Fonds, pour satisfaire aux exigences de cette ville et des montagnes.

Le journal que nous citons constate qu'actuellement l'Ecole normale cantonale est délaissée et que, à côté d'elle, vivant à ses dépens, accaparant les quatre cinquièmes des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement, existent une série d'écoles secondaires communales subventionnées par l'Etat.

« Cette situation, pour n'être pas nouvelle n'est pas moins déplorable, dit la *Suisse libérale*. L'enseignement pédagogique échappant à l'Etat, manque de direction comme il manque de méthode et d'unité; et si l'on s'étonne d'une chose, ce n'est pas qu'il produise des résultats peu favorables, c'est que le gouvernement n'ait pas cherché à rompre bien avant le dépôt du projet de code scolaire avec un système hybride dont les défauts sautent aux yeux. »

— **Code scolaire.** — Entre les décisions diverses prises par la Commission législative du Code scolaire, Commission qui vient d'avoir une session de trois jours à l'hôtel Beau-Site, près Fleurier, notons la suivante, intéressant tout particulièrement le corps enseignant primaire.

La Commission a admis sans opposition qu'il y avait lieu d'organiser une Ecole normale cantonale de quatre années d'étude, mais il a été bien entendu que la fréquentation de cette école restera absolument facultative et que les sections pédagogiques des districts pourront continuer à préparer leurs élèves en vue des examens d'Etat pour l'obtention du brevet primaire. Une proposition d'exiger de tous les candidats au brevet un stage d'une année à l'Ecole normale cantonale a été rejetée après un long et vif débat, par dix voix contre sept. Par contre, la Commission a décidé, par onze voix contre cinq, de placer la future Ecole normale sous la surveillance d'une Commission cantonale spéciale, qui serait nommée par le Conseil d'Etat et présidée par le Chef du Département de l'Instruction publique¹.

Si ce n'est pas là absolument ce que nous avons rêvé comme organisation propre à la formation du corps enseignant neuchâtelois, ce n'en est pas moins quelque chose de mieux que ce que nous avons actuellement. En attendant mieux, nous nous plaignons à applaudir à ce que nous pouvons déjà considérer comme un progrès.

— **Ecriture ronde.** — Le concours ouvert par le Département de l'Instruction publique au sujet d'une méthode d'écriture ronde s'est fermé le 31 juillet et a fourni dix travaux dont la plupart sont très remarquables.

Le Département de l'Instruction publique a décidé de mettre 200 francs à la disposition du jury qui sera chargé d'examiner ces projets de méthode, en vue de récompenser les meilleurs travaux.

Le jury est composé de MM. Léon Latour, président, Henri Blaser, inspecteur, Ed. Clerc, directeur des écoles de la Chaux-de-Fonds; A.-P. Dubois, directeur des écoles du Locle; F. Robert, prof., à Fleurier; Eug. Berger, directeur de l'école secondaire à Cernier; F.-A. Piaget, directeur des écoles de Neuchâtel. Ce jury aura une séance dans le courant du mois de septembre. Ch. HINTENLANG.

VALAIS. — Des rives de la Dranse d'Entremont, le 30 juillet 1901². Souffrez que je vienne exprimer ici mes impressions toutes personnelles

¹ Nous ne comprenons pas très bien. On prend d'une main ce que l'on a l'air de donner de l'autre. D'un côté, on se prononce pour une Ecole normale cantonale à Neuchâtel et, de l'autre, on déclare qu'il est bien entendu que la fréquentation de cette école est absolument facultative et que les écoles secondaires pourront continuer à préparer leurs élèves en vue de l'obtention du brevet primaire. En revanche, on nomme une Commission de surveillance de cette Ecole normale centrale où les sections pédagogiques des districts semblent d'ores et déjà résolues à ne pas envoyer d'élèves. Il y a là un point que notre correspondant, mieux au courant des choses neuchâteloises, tiendra à éclaircir afin de renseigner un certain nombre de nos lecteurs qui nous demandent une explication.

² Retardé (*Réd.*)

sur le XV^e Congrès pédagogique romand tenu à Lausanne les 15 et 16 juillet, et auquel j'ai eu le bonheur de prendre part.

Le chagrin dans l'âme, j'avais décidé de renoncer à me payer ce plaisir, et n'eussent été les pressants encouragements d'un bon ami, tout dévoué à l'éducation de la jeunesse et sachant très bien toute l'importance pour un régent d'un pareil congrès et tout le bien qu'un observateur attentif peut en retirer pour lui et pour d'autres, assurément que j'aurais manqué cette excellente occasion de me cultiver.

Oui, pour le coup, je me félicite de m'être rapproché de mes collègues des autres cantons romands, et, au grand dépit de tous nos Valaisans qui regardent comme dangereux tout contact de l'instituteur avec le dehors, je ne crains pas d'assurer tous mes collègues du Valais que le jour où, entendant bien leur propre intérêt et celui de leurs classes, ils iront tendre la main à ceux qui combattent le même combat par delà les frontières du canton et voir ce qu'ils font, ils seront guéris de plus d'un préjugé; ils sentiront que le soleil n'est ni moins chaud, ni moins brillant chez eux que dans notre beau pays, et, comme moi, ils reviendront de leur promenade enchantés, comme on revient d'une visite chez de bons frères.

Le Congrès de Lausanne laissera dans ma mémoire des souvenirs ineffaçables et les deux journées vécues là-bas feront époque dans ma vie. Non seulement j'y ai appris beaucoup d'excellentes choses; non seulement j'y ai puisé de nouvelles forces morales, non seulement je me suis repris à aimer l'état d'instituteur dans lequel j'ai beaucoup joui moralement, mais beaucoup souffert surtout; non seulement je me suis distrait pendant deux jours des rudes travaux de la campagne, mais encore — et c'est ici la meilleure acquisition que j'ai pu faire au cours de ces belles fêtes — j'ai senti mon cœur se dilater à l'ouïe de tant de paroles encourageantes, au contact de tant de bonté vraie, de tant de chaudes sympathies. J'ajouterai que la profonde modestie que l'on respirait au sein de tout ce monde pédagogique était bien de nature à faire de vous une personne meilleure.

En somme, c'est un beau et bon fruit que je suis allé cueillir à Lausanne, et puissé-je ne pas perdre un gain si précieux! Il vaut la peine que je m'applique à le conserver. Si j'y réussis, j'aurai payé ma dette de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à me le procurer, car je le sais, ils n'attendent que cette récompense.

A. MICHAUD.

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Fondation Berset-Müller. — La Commission de la dite fondation a eu une nouvelle séance le samedi 7 septembre 1901, dans la salle des Pas perdus du Conseil national, et avait à son ordre du jour la discussion du Règlement intérieur de la maison.

Le Conseil fédéral ayant nommé, pour une période administrative de trois ans, les cinq membres de la Commission prévue par le Règlement d'organisation, le Bureau s'est définitivement constitué comme suit: Président, M. Elie Ducommun; vice-présidente, M^{lle} Bertha Trüssel; secrétaire, M^{me} Haynel-Müller, les trois à Berne.

Les travaux de réparation au Melchenbühl avancent bon train. Tout fait prévoir que l'établissement pourra être ouvert au printemps prochain.

— **Jardins d'enfants.** — La VIII^{me} assemblée de la *Société suisse des jardins d'enfants* a eu lieu à Zurich les 1 et 2 septembre derniers. On y a entendu la lecture d'un rapport de M^{lle} Brunner sur l'*Ecole maternelle de Comenius et le jardin d'enfants moderne*.

ENTRETIEN: — Je cherche un nouvel impôt qui puisse remplacer l'impôt sur le revenu.

— Si on taxait les imbéciles?

— On ruinerait trop de monde.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Dégré intermédiaire ou supérieur.

L'écureuil.

Ce sujet se traitera facilement en automne avec des élèves qui se sont occupés de la forêt pendant les leçons de l'été.

INTRODUCTION ET BUT

Quels sont les habitants de la forêt que nous avons vus ou dont nous avons parlé durant l'été? — Réponses diverses. — De tous ces hôtes des bois, lequel trouvez-vous le plus gracieux? — L'écureuil. Levez la main, ceux qui ont déjà vu un écureuil. Où et quand en avez-vous vu? Alors, si vous trouvez cet animal si joli, vous devez certainement avoir un grand désir de le bien connaître. Nous nous en occuperons dans notre leçon d'aujourd'hui.

Nous serait-il facile d'aller maintenant tous à la forêt pour l'observer sur place? — Non. — Pourquoi? — Parce que nous ferions trop de bruit et qu'il s'enfuirait à notre approche. — Eh bien! puisque cela ne nous est pas possible et que, du reste, plusieurs d'entre vous ont déjà eu le plaisir d'en voir, nous ferons la leçon en classe. Faites votre possible pour bien vous souvenir de ce que vous avez déjà vu et regardez attentivement cette jolie image qui représente justement un écureuil assis sur la branche près de son nid.

LEÇON D'OBSERVATION ET EXPOSÉ

Observation : Quelle est la couleur de l'écureuil? Sa fourrure est-elle entièrement rousse? Quelle est la forme de sa tête? De quelle couleur sont ses yeux et à ceux de quel animal peut-on les comparer? De quoi est ornée sa figure? Quel est son plus bel ornement? Qu'avez-vous à remarquer sur ses membres?

1^{er} exposé. — L'écureuil que nous avons dans nos forêts possède un pelage d'un roux vif; le dessous du corps seul est blanc. Il se présente comme l'un des plus gracieux habitants des bois. Sa tête, surmontée d'oreilles délicates et mobiles, est pointue, fine et jolie. Il a des yeux verts, très vifs, semblables, par leur feu et leur éclat, à ceux du chat. Il possède une bouche large dont la lèvre supérieure est fendue verticalement. Sa jolie figure est ornée de belles moustaches. Mais sa plus noble parure est sans contredit sa queue: elle est large, très fournie et a la forme d'un panache; il la relève avec orgueil jusque sur sa tête; on le voit souvent sur la cime d'un haut sapin, assis à l'ombre de sa queue. Pour cela, les anciens Grecs l'avaient nommé *skiouros* (à l'ombre de sa queue); et c'est de là qu'est venu notre mot français. Les membres de derrière sont beaucoup plus allongés que ceux de devant. Cette disposition les gêne dans la marche et les oblige à avancer par sauts lorsqu'ils sont sur le sol.

COMPTE-RENDU. — Idée principale: Description de l'écureuil.

Observation : Dites-moi où habite l'écureuil? Habite-t-il de préférence les bois fréquentés, comme la forêt de Sauvabelin, ou élit-il domicile dans les bois éloignés des villes? Où le trouve-t-on rarement? De quoi ne s'approche-t-il presque jamais? Est-il facile de le surprendre à terre? A quelle époque de l'année a-t-on le plus chance de l'apercevoir? Pourquoi le voit-on plus facilement en été et en automne qu'au printemps et en hiver?

2^{me} exposé. — L'écureuil est l'hôte de la plupart des forêts de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Il n'habite pas volontiers les bois situés dans le voisinage immédiat des villes, car la société des promeneurs bruyants ne lui plaît guère. Il aime les forêts solitaires où il vit toujours joyeux sur la cime des plus hauts arbres. Il est bien rare de rencontrer l'écureuil dans un pays de plaine non boisé; il s'approche le moins possible des lieux habités. Pour le surprendre, il faut se

promener seul et silencieux dans la grande forêt ; dès que l'on s'approche de lui, s'il est à terre, il s'enfuit prestement au sommet d'un arbre. C'est surtout vers la fin de l'été et en automne qu'on le rencontre ; car, à cette époque, il voyage partout à la recherche des fruits qu'il entasse comme provisions d'hiver.

COMPTE-RENDU. — Idée principale : L'écureuil habite les forêts ; on le voit surtout en été et en automne.

Observation : Examinez maintenant bien sur notre gravure la demeure de l'écureuil. Quelqu'un a-t-il déjà vu la retraite de cet animal ? Qui en sait le nom ? Où l'écureuil construit-il sa bauge ? Au bas ou au sommet de l'arbre ? Comment la fait-il tenir ? De quoi est faite cette demeure ? Quelle en est la forme ? Où est l'ouverture qui sert d'entrée ? Pourquoi la bauge est-elle préservée contre la pluie ? Qui saurait me dire quelque chose sur l'intérieur de l'habitation ?

3^{me} exposé. — L'écureuil se construit, au sommet des hauts arbres, une retraite confortable, solide et gracieuse. On l'appelle la bauge. Pour faire sa demeure, il va quêter, de préférence sur les sapins, des branchettes flexibles ; puis, avec ses ongles pointus, il arrache de grosses touffes de mousse qu'il transporte ensuite sur l'arbre. Il mêle cette mousse et ces petites branches, les serre fortement entre son museau et ses pattes de devant et en fait quelque chose de solide et de résistant. La bauge est ronde ; elle est ordinairement assise sur deux branches. Elle possède une seule ouverture pratiquée en haut et servant d'entrée. Ce qu'il y a de plus ingénieux dans cette construction, c'est une espèce de toit en forme de cône qui la protège parfaitement contre la pluie et la neige. L'intérieur est d'une propreté modèle ; la mousse y est constamment entretenue fraîche et propre.

COMPTE-RENDU. — Idée principale : Il se bâtit, sur la cime des arbres, avec de la mousse et des branchettes, une demeure appelée bauge.

Observation : L'écureuil est-il un animal nuisible ? Comment appelle-t-on les gens et les animaux qui ne font de mal à personne ? De quoi se nourrit habituellement l'écureuil ? Ne le croyez-vous pas un peu gourmand ? Est-il prévoyant et sage ? Qu'est-ce qui nous le prouve ? Et où cache-t-il ses provisions d'hiver ? Avez-vous déjà entendu son cri ? Est-il perçant ou faible ? Au cri de quel animal peut-on le comparer ? Avez-vous déjà poursuivi un écureuil ou secoué fortement un arbre sur lequel cet animal s'était réfugié ? Qu'avez-vous entendu alors ? Quel animal pousse un grognement semblable lorsqu'il est en colère ? Nous venons déjà de lui reconnaître bien des qualités. Qui en indiquera une nouvelle que les écoliers n'ont, malheureusement, pas toujours ? Sa grande propreté se reconnaît-elle seulement sur lui ? Qu'est-ce qu'il entretient encore avec soin ? Croyez-vous que l'écureuil garde pendant toute sa vie son même poil ? A quelle époque mue-t-il ? Pourquoi ne mue-t-il pas à l'entrée de l'hiver ?

4^{me} exposé. — A sa grâce et à son agilité, l'écureuil joint l'innocence. Il n'est nuisible à personne et il est si doux qu'on aime à l'appivoiser dans les appartements. Il se prête, du reste, assez facilement à la vie domestique, à condition toutefois qu'on l'y habitue dès sa première jeunesse. Il a le palais d'un gourmet ; c'est avec un soin tout particulier qu'il choisit les fruits dont il fait sa nourriture : baies, noix, faines, noisettes et glands sont toujours des plus beaux et des mieux choisis. Il est un modèle de prévoyance.

Durant l'été et l'automne, il fait ample récolte de provisions pour la saison des frimas et des neiges. Son garde-manger est tantôt quelque creux dans le tronc d'un chêne, tantôt quelque longue fente dans une branche d'un vieux arbre. Les gelées et la neige arrivées, il a recours au contenu de ses cachettes. Il fait souvent retentir la forêt de sa voix perçante ; et quand il est irrité, qu'on le poursuit ou qu'on secoue l'arbre au sommet duquel est construite sa demeure, il laisse entendre un vague murmure, espèce de grognement à bouche fermée, pareil à celui du chat en colère. Il est remarquable aussi par la grande propreté avec laquelle il entretient son poil : il le lèche, le lisse, le peigne avec un soin

persévérant et peut-être avec un peu d'orgueil. Son pelage change tous les ans : la mue a lieu aux premiers beaux jours du printemps ; puis il met tout l'été et l'automne pour revêtir sa robe d'hiver ; à l'approche des premiers froids il possède une fourrure bien touffue, aux poils longs et serrés, prête à affronter les rigueurs de la mauvaise saison ; car l'écureuil ne s'engourdit pas ; il reste éveillé même pendant les jours les plus froids.

COMPTE-RENDU. — Idée principale : Mœurs de l'écureuil, caractère, nourriture, provisions d'hiver, cri, etc.

OBSERVATION. — Croyez-vous que l'écureuil ait quelque utilité pour l'homme ? Que pensez-vous que l'on puisse faire avec les longs poils de sa queue ? Et avec sa peau ? Comme animal apprivoisé et comme compagnon de l'homme, croyez-vous qu'il soit aussi utile que le chien et même que le chat ? Qui saurait me dire le grand inconvénient de l'écureuil apprivoisé qu'on laisse libre dans un appartement ? Pour quelle raison l'écureuil ronge-t-il ainsi tout ce qu'il trouve ? Pensez-vous que sur toute la terre il existe une seule espèce d'écureuil, celui que nous avons chez nous ?

5^{me} exposé. — L'écureuil n'est pas directement pour l'homme d'une bien grande utilité ; mais dans tous les cas, il n'est pas nuisible. On le chasse pour sa chair qui est assez délicate ; on a longtemps fait avec les longs poils de sa queue des pinceaux qui ne sont cependant pas de première qualité. Sa fourrure n'est pas non plus très estimée ; elle manque de résistance et perd facilement ses poils. Comme animal apprivoisé et laissé en liberté dans les appartements, il n'offre pas même autant d'utilité que le chat qui, lui du moins, prend les souris. On ne le tolère dans la maison que pour sa grâce et sa gentillesse ; il y offre le grand désagrément de provoquer beaucoup de désordre en déchirant et rongant tout ce qui se trouve à sa portée. S'il a devant lui un livre, un objet en bois, quelque coupon d'étoffe, il a vite fait de réduire tout cela en mille morceaux. L'instinct de ronger est très développé chez cet animal ; cela tient à son mode spécial de dentition ; il ne possède que des incisives très saillantes et qui se développent indéfiniment pendant toute la durée de sa vie ; en rongant, il use ses dents à mesure qu'elles s'accroissent. Les froides contrées du Nord offrent une espèce d'écureuil particulière, dont la fourrure est très recherchée ; le poil est gris d'argent sur le dos et d'un blanc de neige sous le ventre ; on l'appelle dans le commerce la *vair*.

COMPARAISON ET GÉNÉRALISATION

Qu'est-ce qui frappe le plus dans la physionomie de l'écureuil ? — C'est sa lèvre supérieure fendue verticalement. — Avez-vous remarqué d'autres animaux présentant la même particularité ? — Le lièvre, le rat, la souris, la marmotte, le lapin, etc. — Quelqu'un pourrait-il me faire une remarque sur la dentition de tous ces animaux ? — Ils ont des dents très fortes, recourbées en arc de cercle et qui repoussent indéfiniment par la base à mesure qu'elles s'usent par le haut. — Et à quoi usent-ils surtout leurs dents ? — A ronger tout ce qui se trouve à leur portée. C'est pourquoi l'on donne à ces animaux le nom de *rongeurs*.

Qui veut me donner une définition des rongeurs ?

Les animaux de cet ordre ont encore d'autres caractères communs. Presque tous se nourrissent d'herbe et de fruits (à part les rats, souris, etc.). Leur instinct est très développé (castor, lièvre, etc.). Leurs membres postérieurs sont en général plus allongés que ceux de devant. La plupart font pour la mauvaise saison des provisions de graines et de fruits supérieures à leurs besoins. Le nombre des représentants de cet ordre est considérable ; il dépasse certainement six cents. Les plus connus sont l'écureuil, le castor (que l'on ne voit presque plus en Europe, mais qui vit en troupes nombreuses dans l'Amérique du Nord), la gracieuse gerboise (Algérie), le lièvre, le campagnol (le grand ennemi de tous les

agriculteurs), le rat et la souris, la marmotte (un architecte par excellence), le lapin et le porc-épic.

PAUL-E. MAYOR.

APPLICATIONS.

Compte-rendu écrit.

LECTURE : *L'écureuil*, par Buffon, Renz, page 38.

DICTÉE :

L'écureuil.

La grâce est la première des qualités de ce petit animal. On lui pardonne volontiers les quelques fruits qu'il nous prend lorsqu'on le voit, sur la branche, assis sur son train de derrière, occupé à casser quelque noix qu'il tient habilement entre ses pattes de devant. Il est un des plus mystérieux habitants de nos bois. On entend souvent son cri strident, mais rarement on réussit à l'apercevoir : il reste caché dans l'épais feuillage des hauts chênes. Il est habile constructeur ; sa bauge est une petite merveille de labeur et de patience. L'écureuil est né pour la liberté ; il aime la vaste forêt, l'air pur ; il lui faut les grands sauts sur la mousse touffue et les hauts sapins à escalader ; il recherche, pour son palais de gourmet, la rosée du matin, l'onde claire du ruisseau, et les baies fraîches et mûres cueillies dans les buissons verts. Enfants, laissez-lui la vie au grand air. et ne cherchez pas à vous emparer de ses petits.

PAUL-E. M.

RÉCITATION : I. *Le léopard et l'écureuil*, par La Fontaine.

II. *L'écureuil.*

Vois l'écureuil charmant, caché dans le grand chêne ;

De son frais nid de mousse, il garde avec amour

L'entrée. Tout est calme et paisible à l'entour :

On n'entend que l'oiseau gazouillant et, lointaine,

La voix du bûcheron chantant durant le jour.

Vois l'écureuil charmant, caché dans le grand chêne.

Du nid perdu, secret, partent de petits cris :

Trois jeunes écureuils, sur leur frais lit de mousse,

Se serrent vers la mère à la fois tendre et douce ;

Elle lisse avec soin leur pelage encor gris,

Leur donne pour jouet sa longue queue rousse.

Du nid perdu, secret, partent de petits cris.

Puis l'écureuil s'en va découvrir la noisette ;

Sur la mousse des bois, il court mystérieux

Pour gagner le torrent au cours capricieux.

Auprès de l'onde pure il fera sa cueillette,

Mais il mire dans l'eau son profil gracieux,

Car il s'en va sautant découvrir la noisette.

Il est sage et prudent le petit écureuil.

Il songe aux longs frimas, et fait aux creux des chênes

Belle provision de glands, de noix, de faines ;

Sur sa hutte, l'hiver, il place avec orgueil

Un toit garni de mousse et de flocons de laines.

Ah ! comme il est prudent, le petit écureuil !

PAUL-E. MAYOR.

SIMPLIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SYNTAXE FRANÇAISE

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, en date du 1^{er} août 1901, arrête que dans les examens ou concours qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe ou de compositions rédigées en langue française, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées ci-après :

SUBSTANTIF

Pluriel ou singulier. — Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou de l'autre nombre. Ex. : *des habits de femme ou de femmes* ; — *des confitures de groseille ou de groseilles* ; — *des prêtres en bonnet carré ou en bonnets carrés* ; *ils ont ôté leur chapeau ou leurs chapeaux*.

SUBSTANTIFS DES DEUX GENRES

1. Aigle. — L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin, sauf dans le cas où il désigne des enseignes. Ex. : *les aigles romaines*.

2. Amour, orgue. — L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin au singulier. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex. : *les grandes orgues* ; — *un des plus beaux orgues* ; — *de folles amours* ; — *des amours tardifs*.

3. Délice et délices sont en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et un peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. Automne, enfant. — Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. Gens, orge. — On tolérera, dans toutes les constructions, l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : *instruits ou instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux ou soupçonneuses*.

On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exception : *orge carrée, orge mondée, orge perlée*.

6. Hymne. — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents, suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres, aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : *un bel hymne ou une belle hymne*.

7. Pâques. — On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : *à Pâques prochain ou à Pâques prochaines*.

PLURIEL DES SUBSTANTIFS

Pluriel des noms propres. — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article pluriel, prennent la marque du pluriel. Ex. : *les Corneilles* comme les *Gracques*, — *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : *des Meissonniers*.

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex. : *des exéats* comme *des déficits*.

NOMS COMPOSÉS

Noms composés. — Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef-d'œuvre*, par exemple. Ces mots pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

ARTICLE

Article devant les noms propres de personnes. — L'usage existe d'employer l'article devant certains noms de famille italiens : *le Tasse, le Corrège*, et quelquefois à tort devant les prénoms : *(le) Dante, (le) Guide*. On ne comptera pas comme faute l'ignorance de cet usage.

Il règne aussi une grande incertitude dans la manière d'écrire l'article qui fait partie de certains noms propres français : *la Fontaine, la Fayette* ou *Lafayette*. Il convient d'indiquer, dans les textes dictés, si, dans les noms propres qui contiennent un article, l'article doit être séparé du nom.

Article supprimé. — Lorsque deux adjectifs unis par *et* se rapportent au même substantif de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on tolérera la suppression de l'article devant le second adjectif. Ex. : *l'histoire ancienne et moderne* comme *l'histoire ancienne et la moderne*.

Article partitif. — On tolérera *du, de la, des*, au lieu de *de* partitif, devant un substantif précédé d'un adjectif. Ex. : *de* ou *du bon pain, de bonne viande, ou de la bonne viande, de* ou *des bons fruits*.

Article devant plus, moins, etc. — La règle qui veut qu'on emploie *le plus, le moins, le mieux*, comme un neutre invariable devant un adjectif indiquant le degré le plus élevé de la qualité possédée par le substantif, qualifié sans comparaison avec d'autres objets, est très subtile et de peu d'utilité. Il est superflu de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices. On tolérera *le plus, la plus, les plus, les moins, les mieux*, etc., dans les constructions telles que : *on a abattu les arbres le plus ou les plus exposés à la tempête*.

ADJECTIF

Accord de l'adjectif. — Dans la locution *se faire fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif. Ex. : *se faire fort, forte, forts, fortes de...*

Adjectif construit avec plusieurs substantifs. — Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex. : *appartements et chambres meublés*.

Nu, demi, feu. — On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex. : *nu* ou *nus pieds, une demi* ou *demie heure* (sans trait d'union entre les mots), *feu* ou *feue la reine*.

Adjectifs composés. — On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot, qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex. : *nouveauté, nouveauté, nouveautés, nouveautés, courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues*, etc.

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables, on les traitera comme des mots invariables. Ex. : *des robes bleu clair, vert d'eau*, etc., de même qu'on dit *des habits marron*.

Participes passés invariables. — Actuellement les participes *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris ôté, passé, supposé, vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. *Excepté* est même déjà classé parmi les prépositions. On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex. : *ci joint* ou *ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe); — *je vous envoie ci joint* ou *ci jointe copie de la pièce*.

On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc*. Ex. : *envoyer franc de port* ou *franche de port une lettre*.

Avoir l'air. — On permettra d'écrire indifféremment : *elle a l'air doux* ou *douce, spirituel* ou *spirituelle*. On n'exigera par la connaissance d'une différence de sens subtile suivant l'accord de l'adjectif avec le mot *air* ou avec le mot désignant la personne dont on indique l'air.

Adjectifs numéraux. — *Vingt, cent*. La prononciation justifie dans certains cas la règle actuelle, qui donne un pluriel à ces deux mots quand ils sont multipliés par un autre nombre. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent*, même lorsque ces

mots sont suivis d'un autre adjectif numéral. Ex. : *quatre-vingt* ou *quatre-vingts-dix hommes* ; — *quatre cent* ou *quatre cents trente hommes*.

Le trait d'union ne sera pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines. Ex. : *dix sept*.

Dans la désignation du millésime, on tolérera *mille* au lieu de *mil* comme dans l'expression d'un nombre. Ex. : *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix*.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS

Ce. — On tolérera la réunion des particules *ci* et *là* avec le pronom qui les précède, sans exiger qu'on distingue *qu'est ceci*, *qu'est cela*, de *qu'est ce ci*, *qu'est ce là*. — On tolérera la suppression du trait d'union dans ces constructions.

Même. — Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera d'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex. : *nous mêmes*, *les dieux mêmes*.

Tout. — Devant un nom de ville on tolérera l'accord du mot *tout* avec le nom propre, sans chercher à établir une différence un peu subtile entre des constructions comme *toute Rome* et *tout Rome*.

On ne comptera pas de faute non plus à ceux qui écriront indifféremment, en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex. : *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes* ; — *la sottise est de tout (tous) temps* et *de tout (tous) pays*.

Aucun. — Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex. : *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

Chacun. — Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment, après *chacun*, le possessif *son*, *sa*, *ses* ou le possessif *leur*, *leurs*. Ex. : *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté* ; *remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

VERBE

Verbes composés. — On tolérera la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés. Ex. : *entrouvrir*, *entrecroiser*.

Trait d'union. — On tolérera l'absence de trait d'union entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe. Ex. : *est il ?*

Différence du sujet apparent et du sujet réel. — Ex. : *sa maladie sont des capeurs*. Il n'y a pas lieu d'enseigner de règles pour des constructions semblables, dont l'emploi ne peut être étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. C'est une question de style et non de grammaire, qui ne saurait figurer ni dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

Accord du verbe précédé de plusieurs sujets non unis par la conjonction et. — Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout*, *rien*, *chacun*, on tolérera toujours la construction du verbe au pluriel. Ex. : *sa bonté, sa douceur, le font admirer*.

Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par ni, comme, avec, ainsi que et autres locutions équivalentes. — On tolérera toujours le verbe au pluriel. Ex. : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut rien* ; — *la santé comme la fortune demandent à être ménagées* ou *demande à être ménagée* ; — *le général avec quelques officiers sont sortis* ou *est sorti du camp* ; — *le chat ainsi que le tigre sont des carnivores* ou *est un carnivore*.

Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif. — Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex. : *un peu de connaissances suffit* ou *suffisent*.

Accord du verbe quand le sujet est plus d'un. — L'usage actuel étant de construire le verbe au singulier avec le sujet *plus d'un*, on tolérera la construction du

verbe au singulier, même lorsque *plus d'un* est suivi d'un complément au pluriel. Ex. : *plus d'un de ces hommes était* ou *étaient à plaindre*.

Accord du verbe précédé de un de ceux (une de celles) qui. — Dans quels cas le verbe de la proposition relative doit-il être construit au pluriel, et dans quels cas au singulier ? C'est une délicatesse de langage qu'on n'essayera pas d'introduire dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

C'est, ce sont. — Comme il règne une grande diversité d'usages relativement à l'emploi régulier de *c'est* et de *ce sont*, et que les meilleurs auteurs ont employé *c'est* pour annoncer un substantif au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont*. Ex. : *c'est* ou *ce sont des montagnes et des précipices*.

Concordance ou correspondance des temps. — On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel présent. Ex. *il faudrait qu'il vienne* ou *qu'il vint*.

PARTICIPE

Participe présent et adjectif verbal. — Il convient de s'en tenir à la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action, et le second l'état. Il suffit que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux. On devra éviter avec soin les subtilités dans les exercices. Ex. : *des sauvages vivent errant* ou *errants dans les bois*.

Participe passé. — Il n'y a rien à changer à la règle d'après laquelle le participe passé construit comme épithète doit s'accorder avec le mot qualifié, et construit comme attribut avec le verbe *être* ou un verbe intransitif doit s'accorder avec le sujet. Ex. : *des fruits gâtés*; — *ils sont tombés*; — *elles sont tombées*.

Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le participe passé est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. Ex. : *les fruits que je me suis laissé* ou *laissés prendre*; *les sauvages que l'on a trouvé* ou *trouvés errant dans les bois*. Dans le cas où le participe passé est précédé d'une expression collective, on pourra à volonté le faire accorder avec le collectif ou avec son complément. Ex. : *la foule d'hommes que j'ai vue* ou *vus*.

ADVERBE

Ne dans les propositions subordonnées. — L'emploi de cette négation dans un très grand nombre de propositions subordonnées donne lieu à des règles compliquées, difficiles, abusives, souvent en contradiction avec l'usage des écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes suivant que les propositions dont elles dépendent sont affirmatives ou négatives ou interrogatives, on tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant :

Empêcher, défendre, éviter que, etc. Ex. : *défendre qu'on vienne* ou *qu'on ne vienne*.

Craindre, désespérer, avoir peur, de peur que, etc. Ex. : *de peur qu'il aille* ou *qu'il n'aille*.

Douter, contester, nier que, etc. Ex. : *je ne doute pas que la chose soit vraie* ou *ne soit vraie*.

Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en faut que, etc. Ex. : *il ne tient pas à moi que cela se fasse* ou *ne se fasse*.

On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison *autre, autrement que, etc.* Ex. : *l'année a été meilleure qu'on l'espérait* ou *qu'on ne l'espérait*; — *les résultats sont autres qu'on le croyait* ou *qu'on ne le croyait*.

De même, après les locutions *à moins que, avant que.* Ex. : *à moins qu'on accorde le pardon* ou *qu'on n'accorde le pardon*.

VAUD

Instruction publique et Cultes.

ÉCOLES PRIMAIRES

Les examens complémentaires

pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne, du 23 au 28 septembre, à 8 h. du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'instruction publique (service des Cultes), jusqu'au 16 septembre, à 6 h. du soir.

H-11063-L

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTES. — Les Thioleyres. Fr. 900. 24 septembre, à 6 h. — St-Barthélémy. Fr. 600. 24 septembre, à 6 h.

Un cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique aux garçons, destiné aux instituteurs et aux maîtres de gymnastique de la Suisse romande, aura lieu à Lausanne, du 23 septembre au 12 octobre prochain.

Ce cours, organisé par la Société fédérale de gymnastique, est placé sous la direction de MM. E. Hartmann, à Lausanne, et E. Richême, à Neuchâtel.

Les participants recevront de la Confédération un subside journalier de fr. 2.50.

Le Département de l'instruction publique allouera en outre, aux participants vaudois qui lui en feront la demande, un subside égal à celui de la caisse fédérale.

Les inscriptions seront reçues par M. E. Hartmann, maître de gymnastique, à Lausanne, **jusqu'au 30 courant.**

Technicum de la Suisse occidentale à Bienne

Ecoles spéciales :

1. L'École d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
2. L'École d'électrotechnique, de mécanique théorique, de montage et de petite mécanique et mécanique de précision ;
3. L'École des arts industriels et d'architecture, inclusivement l'École de gravure et de ciselure et division pour la décoration de la boîte de montre ;
4. L'École des chemins de fer et postes.

(Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps.)

Enseignement en français et en allemand

Cours préparatoire pour l'entrée au printemps.

Ouverture du semestre d'hiver le **2 octobre 1901**. Examens d'admission le **30 septembre**, à 8 h. du matin, dans le bâtiment du Technikum, place Rosius. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Les programmes sont gratuits. (B 835 Y)

BIENNE, le 27 août 1901.

Le Président de la Commission de surveillance :
AUG. WEBER.

Conversation en allemand et en français.

Pour une maison d'éducation de collégiens à Belgrad (Serbie), on demande, pour le 15 septembre, un jeune homme, si possible avec instruction pédagogique, pour la conversation française et allemande. Pension dans la maison. Honoraires par mois selon convention, fr. 80, plus frais de voyage. Offres en allemand à M. le professeur Zdelar, Belgrad, Makensiegasse, 40. (W. a Cto 6890/8)

Institutrice diplômée, Suisse allemande

désirant se perfectionner dans le français, cherche occupation dans bonne famille ou pensionnat. S'adresser à Mlle Ritz, cure de Madiswyl (Berne).

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

CHLUTI

qui désire employer une excellente

GOMME à effacer

DOIT ACHETER LE

Binderogum

GOMME FÉDÉRALE

patenté

OF 6679

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paievements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

COMPAGNIE "SINGER,"

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BI

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCH

FÆTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY



L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·ROMANDE·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :
Suisse,
5 fr.
Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGEN 1898

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines
Jura Bernois.		Dériaz , J.,	Dizy.
MM. Fromaigeat , L., inst.,	Saignelégier.	Cornamusaz , F.,	Trey.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Rochat , P.,	Yverdon.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Jayet , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Visinand , L.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Lausanne.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loele.	Magnin , J.,	Préverenges.
Grandjean , A., inst.,	Loele.	Suisse allemande.	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	M. Fritschi , Fr., président	
Fribourg.		du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Decoppet , C., Conseiller d'Etat, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

L'HOMME

Notions d'anatomie et de physiologie par HENRI BLANC, professeur à l'Université de Lausanne. Avec 100 figures. 1 vol. in-18° cart. 2 fr. 75

Extraits du catalogue

RELIGION

L'Eglise chrétienne et ses mœurs. Tableaux d'histoire destinés à l'enseignement et à l'étude personnelle. Trad. de l'allemand par LOUIS GOMAZ, pasteur 2 fr. —

LANGUE FRANÇAISE

Traité de prononciation française et de diction, accompagné de lectures en prose et en vers, par AUG. ANDRÉ. 4 fr. —

L'emploi des temps en français par H. SENSINE. 2 fr. —

Chrestomathie française du XIX^e siècle, par H. SENSINE.
Première partie : *Les Prosateurs.* Broché, 5 fr. — Toile, 6 fr. —
Deuxième partie : *Les Poètes.* Broché, 5 fr. — Toile, 6 fr. —

LANGUE ALLEMANDE

Deutsches Lesebuch für höhere Klassen par HOINVILLE et HÜBSCHER. Mit 32 illustrationen, etc. 4 fr. —

Deutsche Stunden, par le Dr HANS SCHACHT. Nouvelle méthode d'allemand basée sur l'enseignement intuitif. *Cours inférieur.* Première et seconde années. Avec gravures. 2 fr. 50

Cours supérieur. Troisième année. 2 fr. —

Deutsches Sprachbüchlein, nach den Grundzügen der Anschauungsmethode, für Primarschulen bearbeitet, par H. SCHACHT. 1 fr. —

HISTOIRE

Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle, à l'usage des élèves de 12 à 15 ans, par J.-E. DAVID. 1 fr. 50

Le Citoyen vaudois ou notions d'instruction civique à l'usage des écoles du canton de Vaud, par F. CORTHÉSY. Nouvelle édition, revue, corrigée et mise à jour par le Dr G. DE WEISS. 0 fr. 60

GÉOGRAPHIE

Géographie générale illustrée, par W. ROSIER. Europe. 3 fr. 75

Géographie illustrée de la Suisse, par le même. Ouvrage illustré de 71 figures et d'une carte en couleurs de la Suisse. 1 fr. 50

Manuel-Atlas destiné au degré supérieur des écoles primaires, par le même. Avec de nombreuses cartes et gravures. 3 fr. —

SCIENCES NATURELLES

Botanique, par PAUL JACCARD, professeur. Avec 239 fig. dans le texte. 2 fr. 75

Zoologie. par le Dr H. BLANC. Avec 318 gravures dans le texte. 3 fr. 75

Catalogues complets en distribution.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'École normale, 3^e et 4^e étages)

sera ouvert gratuitement au public à partir du 1^{er} septembre prochain, les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'École normale.

ÉCOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines.

En exécution du **règlement du 18 septembre 1893** sur l'organisation des écoles enfantines et sur l'obtention de brevets pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et la direction des classes enfantines des cours spéciaux seront donnés du **1^{er} octobre à Pâques 1902**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets mentionnés plus haut.

Les examens d'admission auront lieu à **l'École normale, le vendredi 27 septembre prochain, à 8 heures du matin.**

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur **avant le 20 septembre prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

1. Un acte de naissance; et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine;
2. Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile.
3. Une déclaration portant que, si elles reçoivent une bourse, elle s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrage ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur **diplôme.**

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'École normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, cela **dans les limites fixées par le règlement précité.**

Ce règlement sera envoyé sur demande,

H11070L